



PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAROLLES LUNDI 23 JUIN 2025.

L'an deux mille vingt -cinq, le 23 juin à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Isabelle SOIRAT, Maire.**

Présents : Mme Isabelle SOIRAT,

Mme : Anne STORELLI, Fabienne FOURICQUET, Karine LORANT, Ghislaine ROGER

M. Fabien GILLES, Jean-Marc FOURICQUET, Nicolas CONTENT

Procurations : Marina HARDOUIN à Isabelle SOIRAT – Benoit CHARTÉ à Jean-Marc FOURICQUET

Absents : Mme Manon CASTEUBLE, Leslie GROISIL.

Secrétaire de séance : Jean-Marc FOURICQUET

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
17/06/2025	17/06/2025	12	8	4	2

L'ORDRE DU JOUR

20/ APPROBATION PV CM 25 AVRIL 2025

21/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

22/ TRAVAUX DE SÉCURISATION RUE DE BLOIS – CHOIX DE L'ENTREPRISE

23/ REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE BÂTIMENTS CLOSERIE/MAISON DE LA NATURE/SALLE DES FÊTES – CHOIX DU PRESTATAIRE

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

DÉLIBÉRATIONS

20/ APPROBATION PV CM 25 AVRIL 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 25 avril 2025.

21/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Fabien GILLES, Adjoint aux finances présente un tableau récapitulatif des demandes du subventions dûment complétées.

Pour rappel, le budget 2025 a prévu une enveloppe globale de 3 000 €

Après examen des demandes et avec le souhait que les demandes soient à l'avenir plus précises

Le Conseil Municipal, DÉCIDE à l'unanimité d'attribuer les subventions aux associations selon le tableau ci-dessous :

NOM DE L'ASSOCIATION	Décision du CM
ADICT - ALCOOL ASSISTANCE DE LA CROIX D'OR	50,00 €
ADMR – AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL	147,00 €
ASMG (ASSOCIATION DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE ET DG DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES)	22.50 €
CJNA (CLUB JEUNES NATURE ANIMAUX) anniversaire	500,00 €
COM DES MÔMES (ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES (APE)	150.00 €
COMITÉ DES FÊTES	400.00 €
ASSOCIATION DES CONCILIEURS DE JUSTICE	20.00 €
ENSEMBLE EST SOLIDAIRES (UNRPA)	350.00 €
GYMNASTIQUE DE MAROLLES	350.00 €
LA MAISON DES ÉPHÉMÈRES	300.00 €
LES LOISIRS DE LA GRAND PIERRE	500.00 €
SOCIÉTÉ DE CHASSE DE MAROLLES	150.00 €
SOUVENIR Français (comité cantonal de Blois)	30.00 €
TOTAL	2 969.50 €

22/ TRAVAUX DE SÉCURISATION RUE DE BLOIS – CHOIX DE L'ENTREPRISE - REPORTÉ

23/ REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE BÂTIMENTS CLOSERIE/MAISON DE LA NATURE/SALLE DES FÊTES – CHOIX DU PRESTATAIRE

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a fait le choix de remplacer la chaudière des bâtiments de la Closerie, Maison de la Nature et Salle des fêtes du fait de son âge, de sa vétusté et de son importante consommation d'énergie.

A cet effet, des devis sont présentés au Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de l'entreprise SOGECLIMA SAS pour un montant de 29 988.40 € ;

AUTORISE Madame La Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier ; Les crédits nécessaires étant prévus au budget 2025

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame SOIRAT donne les informations suivantes :

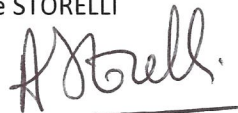
- Travaux du secrétariat de mairie : une première réunion de chantier a eu lieu pour la mise en place du chantier, la prochaine réunion se déroulera le 8 juillet. Les statues ont été sécurisées, et l'huissier a été mandaté afin de constater l'état des locaux avant les travaux. Il est à noter que l'ASM et l'ESFM n'ont pas encore débarrassé totalement les locaux.
- La balayeuse achetée en 2015 en avec la commune d'AVERDON, (coût 4 500 € pour chaque commune), ne s'avérant d'aucune efficacité, sera rétrocédée à la commune d'AVERDON qui a donné son accord. Cela aura pour conséquence de ne plus avoir de facture d'entretien et réparation à la charge de la commune pour un matériel qui ne donne pas satisfaction.
- Afin de suivre les éventuelles nuisances olfactives qui pourraient être occasionnées par le méthaniseur de Fossé, Aggloplys en partenariat avec Lig'Air a lancé une campagne d'observation

des odeurs autour de la zone d'activité Bel Air à Fossé. Des flyers ont été distribués pour les habitants de Villemalard afin de recruter des volontaires pour devenir « nez » afin de repérer les odeurs. A ce jour, aucune candidature n'a été recensée pour la commune de Marolles.

- Le mât accidenté Rue de Blois est enfin arrivé, les services d'Agglopolys le remettront en place dans les prochains jours.
- La société Techniroute a été mandatée par la commune pour des travaux d'amélioration des bande de roulement par projection de gravillons enrobés de bitume sur certaines voiries communales notamment la rue de la Fagottière.
- Suite à l'annulation de la vente des parcelles D 168 en partie et D 169, 4 rue de la Mairie, le cabinet MICHEL/CHAMPION 12, place Jean Jaurès à Blois, a été mandaté pour la vente.
- Suite à la dissolution de l'association l'outils en mains, un don de 800 € a été effectué au profit de la commune. Cet argent sera utilisé pour des achats de matériel au profit des associations.
- Ecole : par manque d'élèves enregistrés pour la rentrée 2025/2026 dans le regroupement scolaire des communes d'Averdon, Champigny en Beauce et Marolles, une classe devrait fermer. Les maires des 3 communes ont rendez-vous le jeudi 26 juin avec l'inspecteur d'académie pour défendre la cause de nos écoles et de leur importance pour la vie de nos villages. Les parents d'élèves se sont également mobilisés pour la défense de leur école et ont organisé un rassemblement le 24 juin.
- Fabien GILLES rappelle au Conseil Municipal que le feu d'artifice se déroulera le **12 juillet à 23h00**. Une retraite aux flambeaux est programmée à 22h00. A l'issue du feu d'artifice, un pot sera offert par la commune.
- Le forum des associations de Marolles, Fossé et Saint Sulpice se déroulera sur notre commune **samedi le 6 septembre**, sur le stade de Marolles.
- **Des animations seront prévues entre 14h00 et 18h00**. Les bénévoles sont les bienvenus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h44

Anne STORELLI



Secrétaire de séance

Isabelle SOIBAT



Maire